

Gouvernement du Québec

Décret 845-2006, 20 septembre 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise qui participera à la 22^e Conférence ministérielle de la Francophonie ainsi qu'à la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet de Bucarest) à Bucarest (Roumanie), les 26, 28 et 29 septembre 2006

ATTENDU QUE la 22^e Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra le 26 septembre 2006 à Bucarest (Roumanie), afin de préparer la tenue de la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet de Bucarest) qui se tiendra également à Bucarest les 28 et 29 septembre 2006;

ATTENDU QUE le Sommet de Bucarest aura comme thème les technologies de l'information dans l'Éducation et qu'il sera l'occasion pour les chefs d'État et de gouvernement d'entériner la Déclaration du Sommet;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a pas reçu un mandat express à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie:

QUE le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, dirige la délégation du Québec à la XI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet de Bucarest) qui se tiendra les 28 et 29 septembre 2006 à Bucarest;

QUE la délégation québécoise à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage soit composée, outre le premier ministre, de:

— madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie;

— madame Michèle Dionne, épouse du premier ministre;

— monsieur Mario Lavoie, conseiller spécial au cabinet du premier ministre;

— monsieur Wilfrid-Guy Licari, délégué général du Québec à Paris et représentant personnel du premier ministre pour la Francophonie;

— monsieur Gaston Harvey, sous-ministre adjoint aux Affaires bilatérales et à la Francophonie au ministère des Relations internationales;

QUE la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, madame Monique Gagnon-Tremblay dirige la délégation québécoise à la 22^e Conférence ministérielle de la Francophonie, qui se tiendra le 26 septembre 2006;

QUE la délégation du Québec à la Conférence ministérielle de la Francophonie soit composée, outre la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, des personnes suivantes:

— monsieur Wilfrid-Guy Licari, délégué général du Québec à Paris et représentant personnel du premier ministre pour la Francophonie;

— monsieur Gaston Harvey, sous-ministre adjoint aux Affaires bilatérales et à la Francophonie au ministère des Relations internationales;

— madame Céline Olivier, déléguée aux affaires francophones et multilatérales au ministère des Relations internationales;

— monsieur René Leduc, directeur général de la Francophonie et du développement international au ministère des Relations internationales;

— madame Valéry Langlois, attachée de presse de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie;

QUE les délégations québécoises à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et à la Conférence ministérielle de la Francophonie aient pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

46968